

Rondes des Jumelles 1er Mai 2026 à Monoblet

Règlement balade



L'association Cévennes Auto Retro, organise sa 4ème Ronde , « La Ronde des Jumelles » le 01er Mai 2026.

L'association CEVENNE AUTO RETRO organise sa deuxième Ronde.

La ronde des jumelles c'est quoi ??? Il s'agit d'une balade entre passionnés de voitures anciennes sur les routes des Portes des Cévennes, au départ de la commune de Monoblet. (point de rendez vous : parking du stade).

Nous vous proposons 1 circuits d'environ 120 km

Pourquoi la Ronde des Jumelles ? Tout simplement parce que le point de départs des balades est a Monoblet, au « pied » des montagnes mythiques de la commune, à savoir Rouquette et St Chamand appelées plus communément les Jumelles.

Aucune compétition liée à la vitesse n'aura lieu lors de cet événement.

Art.1 Véhicule admis

Les véhicules historiques mythiques et populaires de plus de vingt cinq ans

L'organisateur se réserve le droit de refuser un véhicule sans en donner les raisons.

Le nombre de véhicules admis est fixé à 50 maximums.

Art 2 : Inscriptions

Tout équipage désirant participer à la balade devra faire parvenir le bulletin d'inscription dûment rempli avec les droits d'inscriptions fixés à 95€ pour un équipage de deux personnes.

Les droits d'inscription comprennent une plaque, un road book, un petit déjeuner, le verre de l'amitié et le repas de l'équipage servi par un traiteur à la salle Culturelle de Monoblet.

Date limite d'inscription : Le 10 Avril 2026 (cachet de la poste faisant foi)

Si pour des raisons sanitaire, la Ronde ne peut pas s'effectuer l'association s'engage à vous rembourser les engagements.

Si un participant souhaite annuler son engagement (pour cas de force majeure), il est prié de prévenir l'organisation une semaine avant la date de l'événement (24/04/2026) pour un remboursement intégral de ses frais inscription, au-delà des frais de participation pourront être demandés.

Art 3 : Programme

07h30 : Accueil des équipages au stade à Monoblet, début des vérifications administratives (sous réserve de changement de lieu).

08h20 : Fin des Vérifications et rappel des Consignes de sécurité suivie petit déjeuner

08h30 : Départ pour la balade, contrôle de passage sur le parcours.

13h00 : Retour au point de départ à Monoblet

Verre de l'amitié offert par l'association Cévennes Auto Rétro

Repas traiteur

Art 4 : Véhicules

Tout véhicule engagé devra être conforme au code de la route en vigueur, immatriculé, assuré, contrôle technique à jour, muni d'un triangle, d'une roue de secours et d'un gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage.

Les véhicules pourront être équipées d'un arceau de sécurité et de harnais ; le port du casque n'est pas autorisé pour les véhicules fermés.... il s'agit d'une balade et non pas d'une compétition (nous le rappelons).

Art 5 : Équipage

Les membres de l'équipage devront être en possession de leur permis de conduire en cours de validité. Le conducteur ne devra pas être sous le coup d'une suspension ou d'un retrait, et présentera les documents du véhicule à l'organisateur avant le départ de la promenade,

Les mineurs pourront participer à la condition d'être passager dans le même véhicules qu'un de leur parent (présentation de la carte d'identité) et voyagerons conformément au code de la route.

RAPPEL : Les équipages devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux préfectoraux ainsi que ce règlement.

Chaque participant reste maître de son véhicule et par conséquent toutes infractions relevées par les forces de l'ordre seront à la charge du contrevenant ; l'organisateur ne pourra être tenu responsable des ces infractions quelles soient commises par le conducteur ou ses passagers,

Art 6 : Assurance

Chaque véhicules et personnes transportées devra être couvert par une responsabilité civile. Tout véhicule doit être couvert par une assurance auto conformément à la législation.

Cévennes Auto Rétro a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour l'organisateur, pour les dommages corporels causé au tiers, Les garanties dommages et vols sont exclues.

Art 7 : Vérifications

A partir de 07h30 les participants devront obligatoirement présenter :

Permis de conduire du conducteur
certificat d'immatriculation du véhicule inscrit
Attestation d'assurance du véhicule inscrit en cours de validité

Art 8 : Publicité

La publicité sur les véhicules est autorisée à condition qu'elle ne soit ni politique ni religieuse.

Art 9 : RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte,,, par contre toutes suggestions seront étudiées afin de nous améliorer pour les années suivantes.

Art 10 : Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier une ou plusieurs parties du parcours ou du programme si cela s'avère nécessaire,

Art 11 : Paiement :

Les droits d'inscriptions s'effectueront par chèques bancaires à l'ordre « CEVENNE AUTO RETRO » Les chèques seront déposés une dizaine de jour avant l'événement soit le 25 Avril 2026,

Attention tout équipage ayant des passagers supplémentaires devra le signaler à l'organisateur par l'intermédiaire du bulletin d'inscription et s'acquitter du montant des repas supplémentaire fixé à 35€.

Art 12 : Déroulement :

Le départ se fera de trente seconde en trente seconde ou de minute en minute en fonction du nombre de participants. Un contrôle de passage sera effectué sur le parcours.

Art 13 : Assistance

En cas de panne, vous êtes priez de contacter l'organisation, afin de vous envoyer un véhicule de remorquage ,pour rapatrier votre véhicule au point de départ à Monoblet

Art 14 Protocole Sanitaire

En fonction du contexte sanitaire, CÉVENNE AUTO RETRO s'engage à mettre en place un protocole sanitaire conforme à la législation qui sera demandé au moment de l'événement.

Recommandations :

Pour le bon déroulement de cette balade, nous vous demandons d'avoir effectué les pleins de carburants, huile, eau, pression des pneumatiques avant le départ. Toutefois vous trouverez à proximité du parcours des stations si cela s'avère nécessaire.

La distance totale parcourue est d'environ 108 km ([route très sinueuse et passages de cols](#))

Nous rappelons qu'il s'agit d'une balade non chronométrée, nous vous demandons de respecter le code de la route, de faire preuve de bienveillance vis à vis des autres usagers de la route et de bien vouloir faire preuve de discrétion acoustique lors de la traversée des villages.

Nous vous remercions par avance et à bientôt sur nos routes...

Cévennes Auto Rétro